



Séance du jeudi 11 avril 2024 à 18h45

Date de convocation : le 27 mars 2024

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal réunion 14 mars 2024**
- **Démission conseiller municipal : modification voirie**
- **Approbations comptes administratifs et comptes de gestion-année 2023 :**
 - Eau – Transport scolaire – Assainissement – Locaux Commerciaux - Commune**
- **Affectation des résultats**
- **Vote des budgets -année 2024 :**
 - Eau – Transport scolaire – Assainissement – Locaux Commerciaux – Commune – Lotissement « Les Rossignols »**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme SAINSON - M. CHESNEAU - Mme BLANCHETIERE - M. DANGER - M BRIANDET – M ROUAULT - M. DUBOIS - M. DUPRE - Mme OUVRAT - Mme LOUPIAS - M. CRIBELIER (arrivé 19h15) – Mme LATREILLE - Mme BRISSET - Mme ASTIER BOURBON.

Absents excusés ayant donné procuration : M. COURTEAUX (K. SAINSON) - Mme COURTEAUX (L. LHUILIER)

Absents excusés : M. Thierry OZANNE.

Mme SAINSON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 14 mars 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Démission de M Damien VINCENT :

M Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que M Damien a donné sa démission en tant que conseiller municipal et qu'il est remplacé par M Gilles ROUAULT.

VOTE : POUR : 18

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR - EXERCICE 2023
BUDGET COMMUNE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR - EXERCICE 2023
BUDGET EAU**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR - EXERCICE 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR - EXERCICE 2023 BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR - EXERCICE 2022 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET GENERAL COMMUNE

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Katia SAINSON Adjointe au Maire, Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	1 281 039.42 €
Recettes de fonctionnement :	1 491 393.38 €
Dépenses d'investissement :	308 395.71 €
Recettes d'investissement :	435 279.23. €

Monsieur le Maire quitte la séance et la salle. Madame Katia SAINSON propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget commune,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Katia SAINSON Adjointe au Maire, Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	41 832.72 €
Recettes de fonctionnement :	53 452.13 €
Dépenses d'investissement :	231 576.59 €
Recettes d'investissement :	107 490.47 €

Monsieur le Maire quitte la séance et la salle. Madame Katia SAINSON propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Eau,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.
-

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Katia SAINSON Adjointe au Maire, Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	152 645.70 €
Recettes de fonctionnement :	157 994.74 €
Dépenses d'investissement :	99 582.92 €
Recettes d'investissement :	86 437.55 €

Monsieur le Maire quitte la séance et la salle. Madame Katia SAINSON propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.
-

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Katia SAINSON Adjointe au Maire, Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	21 845.37 €
Recettes de fonctionnement :	31 088.02 €
Dépenses d'investissement :	14 584.03 €
Recettes d'investissement :	0 €

Monsieur le Maire quitte la séance et la salle. Madame Katia SAINSON propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Transport scolaire,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.
-

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Katia SAINSON Adjointe au Maire, Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent et rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	6 965.21 €
Recettes de fonctionnement :	10 768.93 €
Dépenses d'investissement :	15 124.65 €
Recettes d'investissement :	77 158.10 €

Monsieur le Maire quitte la séance et la salle. Madame Katia SAINSON propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Locaux commerciaux,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET GÉNÉRAL - BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 379 963.55 €
- un déficit cumulé d'investissement : -175 484.66 €
- un solde des restes à réaliser : -133 836.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 309 320.66 €
- Article 002 excédent antérieur reporté : 169 609.59 €

présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET EAU

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 239 765.79 €
- un excédent cumulé d'investissement : 319 160.34 €
- un solde des restes à réaliser : - 437 330.43 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 118 170.09 €
- Article 002 excédent antérieur reporté : 346 316.47 €

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 75 056.72 €
- un déficit cumulé d'investissement : - 18 829.20 €
- un solde des restes à réaliser : - 39 005.44 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 57 834.64 €
- Article 002 déficit antérieur reporté : 69 707.68 €

présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 9 373.66 €
- un excédent cumulé d'investissement : 74 628.09 €
- un solde des restes à réaliser : 0,00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 0.00 €
- Article 002 excédent antérieur reporté : 131.01 €

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 4 082.39 €
- un déficit cumulé d'investissement : - 35 962.24 €
- un solde des restes à réaliser : 0.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 0.00 €
- Article 002 excédent antérieur reporté : 278.39 €

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET COMMUNE**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Commune		
Fonctionnement	1 556 000.00 €	1 556 000.00 €
Investissement	1 485 000.00 €	1 485 000.00 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget général).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget commune,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET EAU**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Eau		
Fonctionnement	292 000.00 €	292 000.00 €
Investissement	722 888.00 €	722 888.00 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget Eau).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget Eau,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Assainissement		
Fonctionnement	187 769.00 €	187 769.00 €
Investissement	366 875.00 €	366 875.00 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget Assainissement).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 17 exprimés : 16 pour : 16 contre : abstention : 1

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget assainissement,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Transports scolaires		
Fonctionnement	31 000.00 €	31 000.00 €
Investissement	74 628.09 €	74 628.09 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget Transports scolaire).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget transports scolaires,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Locaux commerciaux		
Fonctionnement	22 000.00 €	22 000.00 €
Investissement	53 823.30 €	53 823.30 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget Locaux commerciaux).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 16 exprimés : 15 pour : 15 contre : abstention : 1

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget Locaux commerciaux,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET LOTISSEMENT LES ROSSIGNOLS**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Madame Katia SAINSON rappelle les montants du BP 2024 :

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget général – Locaux commerciaux		
Fonctionnement	26 692.00 €	26 692.00 €
Investissement	26 690.00 €	26 690 .00 €

Madame Katia SAINSON propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 (budget Lotissements les Rossignols).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

présents : 18 exprimés : 18 pour : 18 contre : abstention :

- D'approuver le Budget Primitif 2024 budget Locaux commerciaux,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La brocante organisée par le comité des fêtes est prévue le 5 mai 2024 dans le bourg.

La Réunion de quartier des Mardelles aura lieu le 12 avril 2024 à 18h30. Au vu du peu de participants une réflexion est en cours sur une nouvelle organisation.

Il y a un changement d'horaires en ce qui concerne la Cérémonie du 8 mai 2024 : 11 heures.

Mme FERRES SENTIS a distribué des invitations pour le salon « des Arts Créatifs ».

Mme La Directrice de l'école « mes jeunes années » ne souhaite pas prendre la responsabilité de toute l'organisation de la fête de l'école.

Possibilité de changement de site :

- Foyer rural
- Terrain en face des maternelles.

Le conseil Municipal renouvelle ses félicitations à la troupe des Chantiounes.

M DUPRE demande à M Le Maire son avis sur la santé de la Communauté de Commune.

M Le Maire répond que la santé financièrement est saine. Une communication plus présente serait appréciée.

L'inter communauté fait beaucoup pour les communes.

M. Le Maire répond favorablement à la demande de M. ROUAULT s'il est bientôt prévu de mettre du calcaire afin de combler les défauts de voirie. En ce qui concerne l'enlèvement des voitures brûlées, quand et comment se déroule l'enlèvement, M Le Maire répond qu'en fonction des enquêtes cela peut prendre du temps.

La séance est levée à 21h15.